



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 19.6.2013
COM(2013) 447 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

Œuvrer ensemble pour les jeunes Européens

Un appel à l'action contre le chômage des jeunes

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU CONSEIL EUROPÉEN, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS**

ŒUVRER ENSEMBLE POUR LES JEUNES EUROPÉENS

UN APPEL À L'ACTION CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES

Les jeunes détiennent la clé de la prospérité et du dynamisme futurs de l'Europe. Leurs talents, leur énergie et leur créativité aideront le continent à croître et à gagner en compétitivité au sortir de la crise économique et financière. Il n'en reste pas moins que les jeunes ont été frappés très durement par la crise. Actuellement, près de 6 millions de personnes âgées de moins de 25 ans sont sans emploi en Europe et 7,5 millions d'Européens ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation. Le taux de chômage des jeunes en Europe s'est établi à 23,5 % au premier trimestre de 2013, ce qui équivaut au double du taux, déjà très élevé, enregistré pour l'ensemble de la population. Dans certains pays, plus de la moitié des jeunes souhaitant travailler sont au chômage.

Cette situation représente à la fois une immense ressource inexploitée que l'Europe ne peut se permettre de dilapider et une crise sociale qu'elle ne peut voir persister. Le chômage des jeunes a de profondes répercussions pour les individus, mais aussi pour la société et l'économie. À moins d'une inversion rapide de la tendance actuelle, le taux de chômage actuel des jeunes risque de compromettre les perspectives d'emploi qui s'offriront à eux à plus long terme, avec de sérieuses conséquences sur la croissance et la cohésion sociale à l'avenir. Dans le cadre plus large de la stratégie de l'Europe en faveur de la croissance et de l'emploi, il est donc absolument prioritaire que l'Union européenne aide les jeunes à entrer et à rester sur le marché du travail, ainsi qu'à acquérir et à développer les compétences qui leur ouvriront la voie aux emplois de demain.

Depuis le début de la crise financière, la Commission s'emploie avec les États membres à affronter les conséquences économiques et sociales d'un chômage élevé et en constante augmentation. Une partie de ce travail ne portera ses fruits qu'avec le temps: l'Europe doit en effet engager de profondes réformes structurelles pour devenir plus compétitive et cet objectif ne pourra être atteint du jour au lendemain. Il convient par conséquent d'accompagner ces réformes essentielles de mesures à effet rapide pour agir sur la croissance et aider les jeunes à trouver un emploi et à acquérir des compétences fondamentales. Ces mesures renforceront la confiance et montreront aux jeunes qu'ils sont promis à un bel avenir.

La Commission a proposé une série de mesures concrètes et réalisables susceptibles d'exercer un effet immédiat, les plus récentes dans le cadre du paquet «emploi des jeunes» présenté en décembre 2012 et des propositions de mars 2013 relatives à l'initiative pour l'emploi des

jeunes (IEJ), dotée d'un budget de 6 milliards d'EUR. Certaines de ces propositions ont été adoptées au niveau de l'UE et doivent à présent déboucher d'urgence sur de nouvelles possibilités pour les jeunes. D'autres doivent encore être adoptées à l'échelon de l'Union, notamment celles relevant du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020.

Dans ce contexte, le présent rapport expose les mesures à prendre sans délai pour que les jeunes puissent à nouveau travailler, faire des études ou suivre une formation, notamment:

- la mise en œuvre de l'initiative Garantie pour la jeunesse;
- un investissement dans les jeunes à l'aide du Fonds social européen;
- une mise en œuvre accélérée de l'initiative pour l'emploi des jeunes;
- un soutien à la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE avec le concours d'EURES;
- l'adoption de mesures consistant à encourager l'offre de contrats d'apprentissage et de stages de haute qualité et à remédier aux pénuries de qualifications afin de faciliter le passage des études à la vie active;
- une accélération des réformes devant déboucher sur un véritable marché du travail européen à plus long terme; et
- l'adoption de mesures visant à soutenir la création d'emplois dans l'immédiat, en particulier par les PME, et à encourager l'embauche des jeunes.

Le travail préparatoire a déjà été accompli dans un grand nombre de ces domaines. La priorité consiste à présent à accélérer la mise en œuvre et à la concentrer dans sa phase initiale. Le succès de ces mesures dépendra à la fois de la volonté politique affichée par les États membres et de la capacité du secteur privé à offrir des possibilités aux jeunes. L'UE ne peut se substituer aux acteurs qui doivent accomplir le travail au niveau national, mais elle peut aider à obtenir des résultats concrets, en recensant, dans les recommandations par pays, les réformes indispensables à mettre en œuvre, en diffusant les bonnes pratiques, en consentant des investissements au titre du budget européen et en aidant les jeunes à tirer pleinement parti du marché unique européen.

La Commission européenne appelle les institutions de l'Union, les États membres, les partenaires sociaux et les acteurs de la société civile à collaborer à la mise en œuvre des mesures exposées dans le présent rapport, et le Conseil européen de juin à apporter un soutien politique appuyé à ces mesures.

1. Concrétiser la garantie pour la jeunesse

Dans le cadre du paquet «emploi des jeunes» présenté en décembre 2012, la Commission a appelé les États membres à veiller à ce que tous les jeunes Européens se voient proposer un emploi de bonne qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie de l'enseignement. C'est l'objectif de la garantie pour la jeunesse.

Le Conseil a adopté la proposition de la Commission en avril 2013. Aujourd'hui, la priorité est d'en assurer la mise en œuvre, comme en témoignent les recommandations par pays de la Commission pour 2013. Cette dernière y a recensé les mesures urgentes requises dans 19 États membres pour combattre le chômage des jeunes, notamment grâce à des politiques actives du marché du travail, au renforcement des services publics de l'emploi et à un soutien aux systèmes de formation et d'apprentissage. Ces mesures contribueront toutes à la réalisation de la garantie pour la jeunesse (voir annexe I pour une synthèse des recommandations connexes).

La mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse nécessitera des investissements soutenus au niveau national. L'expérience nous a toutefois montré, par exemple en Autriche et en Finlande, que ces investissements portent leurs fruits et que les coûts économiques et sociaux de l'inaction sont largement supérieurs au coût de mise en œuvre. Comme la garantie pour la jeunesse ne sera pas pleinement opérationnelle dans l'immédiat, il est essentiel que le processus débute aujourd'hui par la présentation d'un plan de mise en œuvre clair par pays qui explique précisément de quelle manière la garantie pour la jeunesse sera mise en pratique, tout en sachant que l'ampleur et la nature des défis varient d'un contexte national à l'autre.

Par conséquent, la Commission appelle:

- le Conseil à adopter les **recommandations par pays** proposées qui sont en lien avec la garantie pour la jeunesse et, plus généralement, avec l'emploi des jeunes, et les États membres à mettre rapidement en œuvre ces recommandations;
- les États membres dont certaines régions enregistrent un taux de chômage des jeunes supérieur à 25 % à présenter un **plan de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse** d'ici le mois d'octobre 2013. Ces plans doivent expliquer comment la garantie pour la jeunesse sera mise en œuvre au niveau national, quels seront les rôles respectifs des pouvoirs publics et d'autres organisations, comment la garantie pour la jeunesse sera financée et comment le suivi des progrès sera assuré, et ils doivent être assortis d'un calendrier. Les autres États membres sont encouragés à présenter des plans similaires d'ici au printemps 2014.

2. Activer le Fonds social européen au profit des jeunes

Au fil des décennies, les fonds structurels de l'UE se sont révélés un puissant moteur pour la création d'emplois et la cohésion sociale en Europe. Le **Fonds social européen** (FSE) s'élève à près de 80 milliards d'EUR pour la période 2007-2013, ce qui a permis d'apporter un large soutien aux diverses activités déployées dans toute l'Europe pour contribuer à l'intégration des jeunes sur le marché du travail et développer le capital humain.

Dans la perspective de la période 2014-2020, les Fonds structurels et d'investissement européens (FSIE) auront un rôle crucial à jouer dans le soutien apporté aux jeunes et dans la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. Un accord sur le prochain CFP et les programmes de sa mise en œuvre s'impose d'urgence pour pouvoir mobiliser le FSE et d'autres FSIE dès janvier 2014. Cet accord doit intégrer la priorité accordée par l'UE à la lutte contre le chômage des jeunes et à sa prévention: l'affectation d'au moins 25 % du financement de la politique de cohésion au FSE permettrait de conserver au minimum 80 milliards d'EUR pour le capital humain de l'Europe.

Parallèlement, les États membres travaillent d'arrache-pied avec la Commission à la conception de la prochaine génération des programmes opérationnels qui régiront les modalités d'utilisation de ce financement. Il s'agit là d'une occasion unique d'orienter les nouveaux programmes vers les réformes les plus prioritaires pour la croissance et l'emploi, telles qu'elles sont définies dans les recommandations par pays, et plus particulièrement vers la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

Par conséquent, la Commission appelle:

- le Parlement européen et le Conseil à adopter rapidement le **cadre financier pluriannuel et les nouveaux règlements relatifs aux FSIE**, qui devraient garantir l'affectation d'une part minimale de 25 % du financement de la politique de cohésion (au moins 80 milliards d'EUR) au Fonds social européen. Les États membres confrontés à un taux de chômage des jeunes particulièrement élevé devraient consacrer une part déterminée des financements obtenus aux priorités associées à la lutte contre le chômage des jeunes;
- les États membres à accélérer les travaux menés avec la Commission au sujet **des accords de partenariat et des programmes opérationnels** relatifs aux FSIE et à accorder une attention toute particulière à l'emploi des jeunes, à l'investissement dans le capital humain et à l'adaptation des systèmes d'éducation et de formation aux réalités du marché du travail.

3. Mettre rapidement en œuvre l'initiative pour l'emploi des jeunes

Afin de concentrer encore davantage l'aide financière sur les régions et les personnes les plus touchées par le chômage et l'inactivité des jeunes, le Conseil européen a approuvé, en février

dernier, la création d'une **initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ)**, qui sera financée par un montant de 6 milliards d'EUR au titre du budget de l'UE. Cette initiative sera axée sur les jeunes de 15 à 24 ans qui ne font pas d'études, ne travaillent pas et ne suivent pas de formation (ceux qu'on appelle les «NEET» — neither in education, employment or training), et complètera l'appui du FSE à la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse.

La Commission a accéléré l'élaboration des propositions législatives requises et les a présentées au Parlement européen et au Conseil en mars 2013.¹ Pour le Parlement européen et le Conseil, la priorité consiste à présent à adopter ces propositions et à débloquer ces fonds dès que possible.

3.1 Cibler l'IEJ et la concentrer dans sa phase de mise en œuvre initiale

La Commission a proposé de concentrer l'aide de l'IEJ sur les régions confrontées à un taux de chômage des jeunes supérieur à 25 % et, dans ces régions, sur les jeunes (NEET) âgés de 15 à 24 ans. Il convient de maintenir ces critères: tout abaissement du seuil de 25 % se solderait par un saupoudrage des fonds, au détriment des régions ayant le plus besoin d'aide.² Il est également crucial que l'IEJ serve avant tout à soutenir la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. Les autres groupes cibles seront soutenus par d'autres sources de financement relevant des FSIE, et plus particulièrement du FSE.

Pour s'assurer que les crédits de l'IEJ puissent être octroyés rapidement dès l'adoption du cadre législatif, la Commission propose d'adapter le profil du prochain CFP de manière à libérer l'intégralité des 6 milliards d'EUR d'engagements au cours des deux premières années du prochain cadre financier. Pour ce faire, le profil de mise en œuvre d'autres programmes sera modifié, ce qui permettra de préserver les niveaux globaux annuels d'engagements.

Les États membres devront se tenir prêts à mettre œuvre rapidement leurs programmes opérationnels ainsi qu'une réserve de projets visant à aider les jeunes à se voir offrir un emploi, une formation ou un apprentissage de qualité. La mise en œuvre doit débiter sans tarder, avant même la mise en place des accords de partenariat et avant l'entrée en vigueur du cadre législatif. Cela dépendra de la capacité des États membres à présenter leurs programmes en temps utile, la Commission s'étant engagée à les traiter rapidement.

Par conséquent, la Commission appelle:

- le Parlement européen et le Conseil à accepter que l'**initiative pour l'emploi des jeunes** concentre son aide sur les régions enregistrant un taux de chômage des jeunes supérieur à

¹ COM(2013) 144 final.

² L'abaissement du seuil aux régions enregistrant un taux de chômage chez les jeunes supérieur à 20 % et l'élargissement de l'aide au groupe d'âge 25-29 ans réduiraient de plus de la moitié le niveau d'aide par NEET (de 1 360 EUR à 560 EUR) et amoindrirait ainsi fortement l'efficacité de ces interventions.

25 % et sur les jeunes (NEET) âgés de 15 à 24 ans, tout en mettant largement l'accent sur les actions de soutien à la garantie pour la jeunesse;

- le Parlement européen et le Conseil à convenir d'**engager l'intégralité des 6 milliards d'EUR de l'IEJ en 2014 et 2015** en modifiant le profil d'engagement du prochain CFP et à adapter les règlements relatifs aux FSIE de manière à ce que les dépenses relevant de l'initiative pour l'emploi des jeunes puissent être jugées admissibles dès la date de présentation des programmes opérationnels y afférents, avant même la mise en place des accords de partenariat et avant l'entrée en vigueur du cadre législatif;
- les États membres à **accélérer l'élaboration des programmes spécifiquement liés à l'IEJ** et à présenter ceux-ci en 2013 en vue de leur mise en œuvre immédiate.

3.2 Relancer les équipes d'action pour l'emploi des jeunes

En 2012, la Commission a mis sur pied des **équipes d'action pour l'emploi des jeunes** conjointement avec les États membres enregistrant un taux de chômage des jeunes particulièrement élevé. Ces équipes ont contribué à ce que les fonds structurels de l'UE soient utilisés de manière optimale en faveur des jeunes. Grâce à ce travail, 16 milliards d'EUR de fonds de l'UE ont déjà été ciblés en vue d'une affectation accélérée ou d'une réaffectation. Au final, ce sont plus d'un million de jeunes qui bénéficieront de ce travail et les résultats se font déjà sentir sur le terrain (voir ci-dessous et à l'annexe II).

Exemples de résultats obtenus par les équipes d'action pour l'emploi des jeunes

- Au **Portugal**, l'initiative Impulso Jovem, qui inclut une vaste reprogrammation de fonds structurels de l'UE, bénéficiera à 90 000 jeunes et soutiendra 4 500 PME d'ici la fin de 2015. Par exemple, 143 millions d'EUR de fonds européens ont été réaffectés au financement de mesures telles que l'offre de stages dans des secteurs économiques de premier plan, ainsi qu'à une aide à l'embauche de jeunes âgés de 18 à 30 sous la forme d'un remboursement des charges sociales des employeurs.
- En **Espagne**, plus de 286 millions d'EUR du FSE ont été réaffectés à des actions de soutien à la jeunesse. Parmi les actions mises en œuvre à ce jour figurent l'organisation d'écoles-ateliers et d'ateliers sur l'emploi, auxquels environ 9 500 jeunes ont participé. Des subventions sous la forme de réductions de cotisations de sécurité sociale accordées aux entreprises embauchant des jeunes ont été octroyées pour 142 000 d'entre eux. La nouvelle stratégie pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes définit 100 mesures supplémentaires de lutte contre le chômage des jeunes. Un montant de 3,485 milliards d'EUR a été affecté à ces actions, dont certaines seront cofinancées par le FSE. Plusieurs mesures spécifiques sont actuellement financées par le FEDER dans les régions enregistrant les taux de chômage des jeunes les plus élevés.
- En **Italie**, 1,4 milliard d'EUR a été affecté à des actions de soutien aux jeunes dans le cadre du plan d'action pour la cohésion, notamment un plan pour l'emploi des jeunes en Sicile, doté d'un budget de 452 millions d'EUR, des actions en matière d'éducation destinées à 65 300 étudiants des régions méridionales et 13 000 nouvelles possibilités de mobilité. Au cours d'une seconde phase, 620 millions d'EUR supplémentaires ont été affectés à de nouvelles actions de soutien aux jeunes et aux NEET, y compris des services de garde d'enfants, un soutien à l'entrepreneuriat et des mesures de lutte contre l'abandon scolaire. Le FSE cofinancera également des actions visant à soutenir des programmes d'apprentissage (100 millions d'EUR) et à fournir des services d'encadrement et de placement à des élèves et à des jeunes diplômés (36 millions d'EUR).

S'appuyant sur cette expérience positive, la Commission est prête à relancer et à étendre les équipes d'action pour travailler avec les États membres pouvant bénéficier d'un concours financier au titre de l'IEJ. À l'initiative des États membres concernés, des équipes seront mises en place pour soutenir et accélérer les travaux de préparation des programmes opérationnels et fournir des conseils sur les moyens d'utiliser au mieux les fonds européens du FSE et de l'IEJ pour mettre en œuvre la garantie pour la jeunesse.

Par conséquent, la Commission appelle:

- les États membres pouvant bénéficier de l'initiative pour l'emploi des jeunes à solliciter une collaboration des experts de la Commission réunis dans des **équipes d'action** spéciales **pour l'emploi des jeunes** chargées de soutenir la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et la mobilisation du FSE et de l'IEJ à cette fin. À l'appui de ce processus et à la demande d'un État membre, la Commission coordonnera l'assistance technique, en recourant notamment au jumelage avec les États membres.

4. Renforcer la mobilité à l'aide d'EURES et du FSE

Le marché unique offre un vaste éventail de possibilités d'emploi, d'apprentissage et de formation aux jeunes Européens. Tout indique que les jeunes veulent exploiter ces possibilités. Par contre, il peut être décourageant pour eux de déceler et de saisir ces possibilités en temps réel dans d'autres États membres. C'est la raison pour laquelle la Commission s'emploie depuis longtemps à faciliter la mobilité tant au profit des citoyens que des employeurs et de l'économie européenne en général.

Le **portail EURES** donne accès à plus de 1,4 million d'offres d'emploi et à près de 31 000 employeurs enregistrés. Cependant, le réseau EURES ne fonctionne pas encore à pleine capacité. La Commission a engagé une réforme de grande ampleur pour rendre le système EURES plus réactif aux réalités du marché du travail et renforcer la priorité accordée à la mobilité des jeunes en leur proposant des emplois ainsi que des possibilités de combiner le travail et la formation, telles que l'apprentissage. Le portail EURES est également remanié dans un souci de plus grande convivialité et une charte EURES comportant des orientations communes de l'UE applicables aux mécanismes nationaux d'offre de services EURES sera présentée avant la fin de l'année. En outre, la Commission prépare actuellement une nouvelle législation visant à renforcer les services EURES au profit des employeurs et des demandeurs d'emploi. L'objectif est de proposer un plus grand nombre d'offres d'emploi et d'améliorer l'adéquation entre ces offres et les candidatures, tout en approfondissant l'intégration d'EURES au sein des services publics de l'emploi des États membres.

Si, pour un jeune, c'est une chose de déceler les possibilités de travailler ou d'apprendre à l'étranger, c'en est une tout autre de les exploiter. La Commission pilote actuellement un nouveau système destiné à aider les jeunes à saisir les possibilités d'emploi publiées sur EURES et les PME à recruter de jeunes demandeurs d'emploi en provenance de toute l'Europe.

«**Ton premier emploi EURES**» aide les jeunes à trouver un emploi dans d'autres États membres en leur apportant un soutien financier pour suivre des cours de langue et couvrir d'autres besoins de formation, leurs frais de déplacement et les programmes d'intégration en cas de recrutement par une PME. Ce projet pilote aidera environ 5 000 personnes à trouver un emploi dans les six États membres participants et sera étendu aux contrats d'apprentissage et aux stages en 2013. Les premiers résultats sont très encourageants et certains États membres, dont l'Allemagne, se sont inspirés de ce modèle pour leurs propres programmes de mobilité.

Dans le cadre du prochain CFP, le programme européen pour le changement social et l'innovation sociale fournira un financement direct supplémentaire d'environ 5 millions d'EUR par an pour soutenir ce type de programmes ciblés. Compte tenu de l'ampleur du défi, il appartiendra néanmoins aux États membres, par l'intermédiaire de leurs services publics de l'emploi, et aux employeurs de renforcer leur soutien financier à l'embauche dans le cadre d'une mobilité intra-européenne, sur le modèle du projet «Ton premier emploi EURES». Le FSE peut être sollicité: à partir de 2014, un concours financier sera prévu pour les formations linguistiques et l'orientation de carrière, les frais de déplacement et l'intégration dans le pays d'accueil.

Par conséquent, la Commission appelle:

- les États membres à exploiter les possibilités de financement au titre du FSE et les sources nationales de financement pour **promouvoir la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE**, notamment à l'aide d'EURES, et à renforcer la capacité des services publics nationaux de l'emploi à cette fin;
- le Parlement européen et le Conseil à examiner rapidement la proposition législative de la Commission relative au **renforcement d'EURES**, qui sera présentée à la fin de 2013.

5. Faciliter le passage des études à la vie active

L'aide apportée aux jeunes pour qu'ils s'intègrent sur le marché de l'emploi après avoir quitté l'école ou l'université est un volet indispensable de la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse. Dans les recommandations par pays de cette année, la Commission a recommandé à 16 États membres de s'attacher à réformer leurs programmes d'enseignement et de formation professionnels (EFP) en les adaptant davantage au marché du travail par un renforcement du volet d'apprentissage par le travail et en accélérant la réforme de l'apprentissage. Le budget de l'UE peut appuyer ce processus: les États membres peuvent faire appel au FSE, à l'IEJ et au programme Erasmus + pour améliorer la qualité et l'efficacité de leurs systèmes d'éducation et de formation.

Le passage des études à la vie active était au cœur du paquet «emploi des jeunes», qui a marqué le lancement de deux initiatives spécifiques visant à faciliter un tel passage: une alliance européenne pour l'apprentissage et le cadre de qualité pour les stages.

5.1 Mettre en œuvre l'alliance européenne pour l'apprentissage

L'expérience montre que les pays dotés de systèmes d'enseignement et de formation professionnels robustes et attractifs, et plus particulièrement ceux disposant de systèmes d'apprentissage bien établis et d'une formation par le travail bien développée, tendent à obtenir de meilleurs résultats pour ce qui est de faciliter le passage des études à la vie active et de maintenir le chômage des jeunes à un bas niveau. L'amélioration de l'offre et de la qualité des places d'apprentissage constitue donc un élément important de la stratégie pour l'emploi des jeunes.

Comme elle l'a annoncé dans le paquet «emploi des jeunes», la Commission lance une alliance européenne pour l'apprentissage afin de contribuer à améliorer la qualité et l'offre des programmes d'apprentissage et à faire évoluer les mentalités au sujet de la formation par le travail. L'alliance réunira les États membres, les partenaires sociaux, les entreprises, la Commission et d'autres acteurs concernés afin de développer une formation par l'apprentissage de haute qualité et l'excellence de la formation par le travail dans l'EFP, et de promouvoir l'établissement de partenariats nationaux pour la formation en alternance.

Le lancement de l'alliance le 2 juillet 2013 offre l'occasion de mobiliser le secteur privé et de donner un nouvel élan à l'offre et à la demande de contrats d'apprentissage de haute qualité et à la formation par le travail. Les entreprises ont tout à gagner d'un accès à un immense réservoir de candidats potentiels à un apprentissage et d'un investissement consenti dès aujourd'hui pour développer la main-d'œuvre hautement qualifiée de demain.

Par conséquent, la Commission appelle:

- les États membres à mettre en œuvre les **recommandations par pays** proposées dans les domaines de l'apprentissage et de l'enseignement et de la formation professionnels;
- les États membres à intégrer une **réforme de l'apprentissage dans leurs plans de mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse** et à mobiliser des fonds de l'UE à l'appui de cet objectif; et à établir des partenariats solides au niveau national pour la formation en alternance qui réunissent les autorités chargées de l'éducation et de l'emploi, les partenaires sociaux, les organisations professionnelles, les prestataires d'EFP, les organisations étudiantes et de la jeunesse, les services de l'emploi et les organismes chargés de la gestion des fonds de l'UE;
- le **secteur privé à soutenir pleinement l'alliance** et à s'engager à augmenter l'offre de programmes d'apprentissage de haute qualité, en s'appuyant sur des initiatives récentes émanant de l'industrie.

5.2 Proposer des stages de haute qualité

Les stages ont également un rôle clé à jouer pour faciliter la transition du monde de l'enseignement au marché du travail, en particulier eu égard à la crise actuelle. Les stages de haute qualité contribuent à stimuler l'aptitude des jeunes à l'emploi et constituent des tremplins importants en vue de décrocher, à terme, un emploi stable.

Toutefois, malgré le large consensus sur l'importance des stages, la qualité de ceux qui sont proposés et leur valeur ajoutée suscitent de sérieuses interrogations. Ces doutes portent sur l'insuffisance des contenus, le caractère inadéquat des conditions de travail et l'enchaînement de stages qui, en réalité, sont utilisés comme des substituts à de véritables contrats de travail. Pour apaiser ces inquiétudes, la Commission a annoncé, dans le cadre du paquet «emploi des jeunes», une nouvelle initiative européenne en vue d'un cadre européen pour la qualité des stages. Après avoir consulté les partenaires sociaux, la Commission va désormais mettre un coup d'accélérateur à l'élaboration de ce cadre afin qu'une proposition puisse être présentée d'ici la fin 2013.

Par conséquent, la Commission appelle:

- le Conseil à examiner rapidement la prochaine proposition de la Commission sur un **cadre pour la qualité des stages** afin que le nouveau cadre puisse être instauré début 2014.

5.3 Erasmus +: ouvrir les possibilités d'éducation et de formation transfrontières

Les programmes spécifiques de l'UE apportent également une contribution majeure au développement de l'EFP et aident les jeunes à tirer pleinement parti du marché unique. Une mobilité accrue des étudiants augmente la mobilité de la main-d'œuvre et contribue à la création d'un marché du travail plus intégré. À titre d'exemple, l'actuel programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie – et en particulier le sous-programme d'EFP Leonardo Da Vinci – a déjà permis à 500 000 apprenants de l'EFP et à 225 000 étudiants de l'enseignement supérieur de profiter d'une formation par le travail dans un autre État membre, leur donnant la possibilité de développer les compétences transversales correspondant à celles recherchées par les employeurs.

Comment les programmes de mobilité dans le cadre de l'EFP aident les jeunes: exemples

- En 2012, Lili, de nationalité roumaine, a participé à un projet de mobilité Leonardo da Vinci intitulé «Application des systèmes de soins de santé modernes». La formation de quatre semaines qu'elle a suivie à l'hôpital Barmherzige Bruder de Vienne, en Autriche, pour développer ses compétences en soins infirmiers, lui a permis d'acquérir de nouvelles connaissances au sujet des techniques de soins et des techniques de recherche modernes, ainsi que d'améliorer ses compétences en langue allemande. Cette expérience et le certificat de mobilité Europass obtenu à la fin de son stage l'ont aidée à trouver un nouvel emploi à l'étranger.
- Joanna, de nationalité polonaise, a pris part en 2008 à un stage professionnel d'un mois en Allemagne dans le cadre du programme Leonardo da Vinci, auprès d'une entreprise semencière locale, Appels Wilde Samen. Ce stage lui a permis d'acquérir des compétences en culture de végétaux de nombreuses espèces, ainsi que de travailler dans une langue et une culture différentes. Cette expérience lui a donné les outils pour créer sa propre exploitation en Pologne, tout en gardant des liens très étroits avec l'entreprise allemande qui l'a accueillie.
- Matthias, d'origine allemande, a réalisé un premier stage professionnel à l'aéroport international de Munich pour se spécialiser dans la mécanique, avant de travailler trois semaines à l'aéroport de Vienne afin d'acquérir de l'expérience à l'étranger dans le cadre du programme Leonardo da Vinci. Ce stage à l'étranger lui a permis de découvrir sous un nouveau jour les différences entre les pratiques et les cultures de travail et l'a incité à porter un regard neuf sur les processus de travail dans l'entreprise pour laquelle il travaille.

Dans le cadre du prochain CFP, l'aide en faveur de la mobilité sera, au titre du programme Erasmus + proposé par la Commission, considérablement revue à la hausse pour soutenir près de 5 millions de jeunes au total, dont plus de 700 000 stages d'EFP. La coopération entre employeurs et enseignants sera approfondie au moyen de partenariats stratégiques et d'alliances de compétences sectorielles afin d'appuyer les programmes d'enseignement de première qualité et la mobilité transfrontière.

Les retombées de cette coopération peuvent être accentuées par l'injection de fonds nationaux et de fonds de l'UE - en particulier sur le FSE - afin d'offrir des possibilités d'éducation et de formation à un nombre de jeunes encore plus grand. Il est clair que la demande de mobilité transfrontière est forte et que, de ce fait, le nombre de stages offerts à l'étranger présente un potentiel de croissance considérable. Pour contribuer à tirer parti de ce potentiel, la Commission accélérera la mise en œuvre de ce volet du programme Erasmus +, tandis que les États membres devraient affecter à cette fin les fonds qu'ils reçoivent au titre du FSE.

Par conséquent, la Commission appelle:

- le Parlement européen et le Conseil à trouver rapidement un accord sur le nouveau programme **Erasmus +**. La Commission accélérera la mise en œuvre du volet EFP de ce programme dès son lancement en 2014;
- les États membres à allouer des fonds du FSE au **développement et au soutien de la mobilité dans le domaine de l'EFP** afin d'aider les jeunes à acquérir les compétences nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail.

5.4 Investir dans les compétences et remédier à l'inadéquation des compétences

La compétitivité de l'Europe, sa capacité d'innovation et sa productivité dépendent essentiellement de la disponibilité de travailleurs bien formés et hautement qualifiés. En raison de la tendance, de longue date, à exiger de plus en plus de compétences, les jeunes ne disposant pas des compétences requises par l'économie éprouveront de plus en plus de difficultés à trouver du travail. Aussi la lutte contre le chômage des jeunes nécessite-elle de prendre des mesures pour remédier aux pénuries et inadéquations de compétences.

L'acquisition de compétences commence sur les bancs de l'école, et se poursuit tout au long des études supérieures et de la formation par le travail. Cependant, de nombreux systèmes d'enseignement ne donnent pas aujourd'hui des résultats suffisants, les taux d'abandon scolaire se situant à des niveaux inacceptables et les compétences essentielles n'étant parfois pas inculquées aux jeunes. Il est donc urgent d'améliorer la réactivité des systèmes d'enseignement aux besoins de compétences actuels et futurs de manière à éviter les inadéquations et les goulets d'étranglement en matière de compétences.

La priorité absolue est de s'attaquer aux inadéquations de compétences dans des secteurs reconnus comme pourvoyeurs d'emplois, tels que les TIC, les soins de santé et l'économie verte. En mars 2013, la Commission a lancé à l'échelon de l'UE un partenariat associant les différents acteurs – la grande coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique – afin de remédier à la pénurie de compétences dans le secteur des TIC au sein de l'UE et de pourvoir aux plusieurs centaines de milliers de postes prévus qui nécessiteront ces compétences. Dans le cadre de son plan d'action en faveur du personnel de santé dans l'UE, la Commission a lancé, en avril 2013, une action commune visant à améliorer les prévisions et la planification en matière de personnel de santé, qui associe les États membres et les parties prenantes en vue d'un échange de bonnes pratiques. Elle réalise également une étude comparative sur les méthodes innovantes de recrutement adoptées dans plusieurs pays, notamment le recours aux médias sociaux pour inciter les jeunes à faire carrière dans le secteur des soins de santé. La Commission lancera des coalitions du même ordre ou des plans d'action plus vastes afin de libérer le potentiel de création d'emplois de l'«économie verte».

La capacité d'entreprendre constitue également un facteur clé pour les jeunes qui cherchent du travail et lancent leur propre entreprise. Donner à tous les jeunes la possibilité d'acquérir une expérience pratique de l'entreprise permet de jeter un pont entre le monde de l'enseignement et le monde réel, transformant des idées créatives en chantiers entrepreneuriaux concrets. La Commission élaborera des orientations plus détaillées sur l'enseignement de la capacité d'entreprendre afin de soutenir cette évolution dans tout le système éducatif. L'établissement de relations de coopération avec l'OCDE en vue de l'instauration de cadres d'orientation pour l'esprit d'entreprise au niveau des écoles, de l'EFP et des universités encouragera l'enseignement et l'apprentissage de l'entrepreneuriat.

Dans sa volonté d'aider davantage les jeunes à partir travailler à l'étranger, la Commission œuvre, en étroite coopération avec les États membres et les différents intervenants, à la

création d'un espace européen des compétences et des qualifications, avec à la clé une reconnaissance facile des compétences et des qualifications par-delà les frontières, ainsi qu'une mobilité plus aisée de la main-d'œuvre.

Par conséquent, la Commission appelle:

- les États membres à **moderniser et à améliorer leurs systèmes d'enseignement** en comblant les lacunes observées pour les compétences de base, en intensifiant les efforts de lutte contre l'abandon scolaire, à améliorer l'enseignement de compétences transversales telles que les compétences numériques, entrepreneuriales et linguistiques, et en augmentant le recours aux supports d'apprentissage basés sur les TIC;
- toutes les parties prenantes à soutenir davantage la **grande coalition en faveur de l'emploi dans le secteur du numérique**, dans le but de faire face à la pénurie annoncée de 900 000 professionnels des TIC en Europe d'ici 2015.

6. Construire un marché du travail européen avec une vision à plus long terme

La plupart des actions décrites ci-dessus s'accompagneront d'un effet immédiat si elles sont mises en œuvre dès maintenant. Malgré tout, bien d'autres mesures devront encore être prises à moyen terme pour réformer l'économie aux fins de la construction d'un marché du travail européen digne de ce nom, consacrant la liberté de tous les citoyens, les jeunes comme les anciens, de circuler librement pour travailler, étudier et se former. L'économie européenne y gagnera en dynamisme et en flexibilité, tout en garantissant l'existence des mécanismes de protection nécessaires pour les citoyens qui exercent leurs droits de vivre, de travailler et d'étudier à l'étranger.

De nombreuses propositions qui contribueront au meilleur fonctionnement du marché unique ont déjà été mises sur la table, y compris des propositions de modification de la directive sur les qualifications professionnelles, de la directive relative à la portabilité des droits à pension complémentaire et de la directive concernant le respect des droits des travailleurs mobiles. Il devient également urgent d'améliorer l'exécution de la législation européenne existante, notamment en ce qui concerne l'emploi et les conditions de travail. La Commission s'attelle en outre à l'élaboration d'une réglementation, facilement accessible aux citoyens, au sujet de la coordination de la sécurité sociale en matière d'allocations de chômage, tout en analysant la possibilité de permettre le versement d'allocations de chômage pour une période supérieure aux trois mois actuels aux travailleurs cherchant un emploi dans un autre État membre.

La récente proposition de la Commission visant à moderniser et à renforcer la coopération entre les services publics de l'emploi contribuera également à améliorer le mode de fonctionnement des marchés du travail et la concrétisation des programmes qui les ciblent, et, partant, à aider les jeunes à s'insérer sur le marché du travail. La Commission proposera la mise sur pied d'un réseau des services publics de l'emploi afin de lancer un système d'analyse

comparative des performances, tandis que les activités d'apprentissage mutuel correspondantes contribueront à la construction d'un marché du travail européen et, in fine, fourniront aux demandeurs d'emploi comme aux employeurs des services d'emploi plus efficaces et de meilleure qualité.

Par conséquent, la Commission appelle:

- le Parlement européen et le Conseil à intensifier leurs travaux sur toutes les propositions ayant pour but de promouvoir le développement d'un **véritable marché du travail européen**, accessible à tous les jeunes.

7. Création d'emplois: aider les entreprises à recruter des jeunes

Le chômage des jeunes ne diminuera de façon durable que si l'économie crée davantage d'emplois. Tous les chantiers ouverts en Europe pour rendre des couleurs à la croissance et à la création d'emplois contribueront donc au traitement du problème que constitue le chômage des jeunes. Les priorités mises en évidence au niveau européen, dans le cadre de l'examen annuel de la croissance, et au niveau national, dans le cadre des recommandations par pays, balisent la voie à suivre. Dans ces circonstances, un effort particulier s'impose pour créer des dispositifs de nature à inciter les entreprises, en particulier les PME, à recruter des jeunes et, ensuite, à les conserver.

Le chômage frappe les jeunes de manière disproportionnée, un phénomène qui traduit des problèmes plus larges et profondément enracinés dans le fonctionnement des marchés du travail. Par ailleurs, dans de nombreux pays, les jeunes sont surreprésentés dans la catégorie des travailleurs sous contrat temporaire. Réduire l'écart qui existe, dans la législation en matière de protection de l'emploi, entre les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée permettra aux nouveaux arrivants, y compris aux jeunes, de passer plus facilement d'un premier travail de courte durée à un emploi plus stable proposant des perspectives de carrière intéressantes. En outre, la diminution du coût qu'implique le fait de proposer aux jeunes un premier travail, par exemple au moyen de subventions ciblées ou de baisses des charges sociales dans le cas de postes demandant des travailleurs peu qualifiés, peut apporter une contribution de taille si les conditions sont réunies.

Les PME et, en particulier, les micro-entreprises sont un moteur tout à fait indispensable de la création d'emplois pour les jeunes et, partant, tout doit être entrepris pour les aider à obtenir facilement les fonds dont elles ont besoin pour leur développement. Les instruments de l'UE, et plus particulièrement le Fonds européen de développement régional, jouent un rôle important dans ce contexte, à la fois en apportant un soutien direct aux PME et en cofinçant un vaste éventail d'instruments financiers. La Banque européenne d'investissement (BEI) a également un rôle crucial à jouer dans l'accès des PME au financement. La récente augmentation de capital de 10 milliards d'EUR devrait permettre de débloquer une aide financière directe annuelle de 12,5 milliards d'EUR en faveur des PME sur la

période 2013-2015 et pourrait mobiliser au total environ 37,5 milliards d'EUR de prêts aux PME si l'on tient compte des autres types de prêts bénéficiant indirectement aux PME et des cofinancements. En outre, la Commission œuvre actuellement, en coopération avec la BEI, à l'élaboration d'instruments communs visant à soutenir les prêts aux PME.

Par conséquent, la Commission appelle:

- les États membres à mettre en œuvre les **recommandations spécifiques** les concernant, y compris en limitant la fiscalité du travail, en réduisant les écarts de protection du travail entre les différents types de contrat et en explorant des mesures ciblées pour stimuler le recrutement de jeunes;
- la **BEI à aider davantage les PME** qui créent de l'emploi et proposent des places d'apprentis aux jeunes de moins de 25 ans et à accélérer la réflexion avec la Commission en ce qui concerne la mise en œuvre de nouveaux mécanismes d'aide en faveur des PME.

Annexe 1: recommandations par pays concernant l'emploi des jeunes

BE	Simplifier les politiques d'incitations à l'emploi, d'activation, de rapprochement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, d'enseignement, d'apprentissage tout au long de la vie et de formation professionnelle pour les personnes plus âgées et pour les jeunes, et renforcer la cohérence entre elles.
BG	Accélérer la mise en œuvre de l'initiative nationale pour l'emploi des jeunes, par exemple à travers une garantie pour les jeunes. Adopter la loi sur l'enseignement scolaire et poursuivre la réforme de l'enseignement supérieur, notamment en alignant davantage les diplômes sur les besoins du marché du travail et en renforçant la coopération entre les établissements d'enseignement, les chercheurs et les entreprises.
DK	Améliorer la qualité de la formation professionnelle afin de réduire les taux d'abandon scolaire et d'accroître le nombre de contrats d'apprentissage.
EE	Poursuivre les efforts visant à améliorer l'adéquation entre les systèmes d'enseignement et de formation, d'une part, et le marché du travail, d'autre part, notamment en impliquant davantage les partenaires sociaux et en mettant en œuvre des mesures s'attaquant de manière ciblée au chômage des jeunes.
ES	Mettre en œuvre les mesures prévues dans la stratégie 2013-2016 pour l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes, en vue de lutter contre leur inactivité, et surveiller étroitement leur efficacité, par exemple au moyen d'une garantie pour la jeunesse. Poursuivre les efforts visant à accroître la pertinence de l'éducation et de la formation en fonction des besoins du marché du travail, à réduire l'abandon scolaire et à renforcer l'apprentissage tout au long de la vie, notamment en étendant l'application de la formation professionnelle en alternance au-delà de la phase pilote actuelle et en introduisant un système global de suivi des performances des élèves avant la fin de 2013.
FI	Mettre en œuvre les mesures actuelles destinées à améliorer la situation sur le marché du travail des jeunes et des chômeurs de longue durée et à suivre étroitement leur impact, en mettant particulièrement l'accent sur le développement des compétences spécifiques nécessaires pour un emploi donné.
FR	Prendre des mesures supplémentaires pour améliorer le passage de l'école au travail par l'intermédiaire, par exemple, d'une garantie pour la jeunesse et de la promotion de l'apprentissage.
HU	Réduire le chômage des jeunes, par exemple au moyen d'une garantie pour la

	jeunesse. Mettre en œuvre une stratégie nationale de lutte contre l'abandon scolaire et veiller à ce que le système d'éducation donne à tous les jeunes des compétences, des aptitudes et des qualifications utiles sur le marché du travail. Encourager la transition entre les différents stades de l'éducation et le marché du travail. Mettre en œuvre une réforme de l'enseignement supérieur qui permette d'augmenter le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur, notamment au profit des étudiants défavorisés.
IT	Prendre de nouvelles mesures pour encourager la participation, principalement des femmes et des jeunes (par exemple au moyen d'une garantie pour la jeunesse), au marché du travail. Améliorer l'enseignement et la formation professionnels, garantir un fonctionnement plus efficace des services publics de l'emploi et améliorer les services de conseil et d'orientation destinés aux étudiants de l'enseignement supérieur. Redoubler d'efforts pour prévenir l'abandon scolaire et améliorer la qualité et les résultats des écoles, y compris en revoyant l'évolution de carrière et les possibilités de développement professionnel des enseignants.
LT	Améliorer l'aptitude des jeunes au travail, par exemple au moyen d'une garantie pour les jeunes, renforcer la mise en œuvre et l'efficacité de programmes d'apprentissage et s'attaquer aux inadéquations de compétences persistantes.
LU	Intensifier les efforts pour réduire le chômage des jeunes, en améliorant la conception et le suivi des politiques actives de l'emploi. Renforcer l'enseignement général et professionnel afin de mieux faire correspondre les compétences des jeunes avec la demande de main-d'œuvre, en particulier pour les personnes issues de l'immigration.
LV	Lutter contre le chômage de longue durée et le chômage des jeunes en augmentant la couverture et l'efficacité des politiques actives du marché du travail et des services sociaux ciblés. Améliorer l'employabilité des jeunes, par exemple grâce à une garantie pour la jeunesse, mettre en place une fonction d'orientation de carrière globale, mettre en œuvre des réformes dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels et améliorer la qualité et l'accessibilité de l'apprentissage.
MT	Poursuivre les efforts pour réduire le taux d'abandon scolaire, notamment en mettant en place un système de suivi complet, et améliorer l'adaptation de l'enseignement et de la formation aux besoins du marché du travail de manière à pallier le manque de qualifications, notamment par la réforme annoncée du système d'apprentissage.

PL	Intensifier les efforts consentis pour réduire le chômage des jeunes, par exemple au moyen d'une garantie pour la jeunesse, augmenter le nombre de places disponibles en apprentissage et les actions de formation par le travail, renforcer la coopération entre les établissements scolaires et le monde du travail et améliorer la qualité de l'enseignement.
RO	Lutter contre le chômage des jeunes et appliquer sans tarder le plan national pour l'emploi des jeunes, par exemple en mettant en place une garantie pour la jeunesse. Accélérer les réformes des secteurs de l'enseignement et de la formation professionnels. Poursuivre l'alignement de l'enseignement supérieur sur les besoins du marché du travail et rendre cet enseignement plus accessible aux personnes défavorisées. Appliquer une stratégie nationale de lutte contre l'abandon scolaire qui mette l'accent sur un meilleur accès à un enseignement préscolaire de qualité, y compris pour les enfants roms.
SE	Redoubler d'efforts pour améliorer l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés et des personnes d'origine immigrée, en appliquant des mesures plus solides et mieux ciblées pour améliorer leur aptitude à l'emploi et l'offre de travail en leur faveur. Intensifier les efforts pour faciliter la transition de l'école au monde du travail, y compris par un recours plus fréquent à la formation par le travail, aux contrats d'apprentissage et à d'autres types de contrats combinant emploi et enseignement. Compléter la garantie pour la jeunesse de manière à mieux répondre aux besoins des jeunes qui ne suivent ni études ni formation.
SI	Prendre de nouvelles mesures pour accroître l'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur, des travailleurs âgés et des personnes peu qualifiées en concentrant les ressources sur des mesures spécifiquement adaptées dans le cadre des politiques actives du marché du travail, tout en améliorant leur efficacité. Remédier à l'inadéquation des qualifications en rendant plus attrayants les programmes pertinents d'enseignement et de formation professionnels et en intensifiant la coopération avec les acteurs concernés pour ce qui est de l'évaluation des besoins du marché du travail.
SK	Intensifier les efforts visant à s'attaquer au taux de chômage élevé des jeunes, par exemple au moyen d'une garantie pour la jeunesse. Prendre des mesures pour attirer les jeunes vers le métier d'enseignant et augmenter les performances éducatives. Dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels, renforcer l'offre de formation par le travail au sein des entreprises. Dans l'enseignement supérieur, mettre en place davantage de programmes de Baccalauréat (Bachelor) à orientation professionnelle.

UK	Renforcer, en s'appuyant sur le contrat «jeunesse», les mesures de lutte contre le chômage des jeunes, par exemple au moyen d'une garantie pour la jeunesse. Améliorer la qualité et prolonger la durée des programmes d'apprentissage, simplifier le système de certification et renforcer l'engagement des employeurs, en particulier dans le développement de compétences techniques de niveau intermédiaire et supérieur. Réduire le nombre de jeunes de 18 à 24 ans très peu qualifiés, notamment en mettant effectivement en œuvre le programme «stages».
-----------	---

Annexe 2 - Comment les équipes d'action pour l'emploi des jeunes aident les jeunes

Irlande	– Un fonds pour l'enseignement et la formation orientés vers le marché du travail, connu sous le nom de «Momentum» et faisant partie du plan d'action de l'Irlande pour l'emploi, a été lancé en décembre 2012 afin de dispenser une formation axée sur l'acquisition de compétences à maximum 6 500 chômeurs de longue durée. Ce fonds, doté de 20 millions d'EUR au total, bénéficiera de 10 millions d'EUR prélevés sur le FSE. L'un des quatre volets de ce fonds est spécifiquement consacré aux jeunes de moins de 25 ans. 816 jeunes bénéficient actuellement d'une aide dans le cadre de ce volet précis. Mais puisque les jeunes peuvent également participer aux trois autres volets, le nombre de jeunes participant à Momentum s'élève à 1 353 au total. – 25 millions d'EUR ont été réalloués au programme intégré <i>Youthreach</i>, qui dispense des cours et des formations à des jeunes qui ont quitté prématurément l'école sans qualification ou formation professionnelle, et leur permet d'acquérir une expérience professionnelle. Cette somme permettra le maintien de 3 700 places de formation jusqu'à la fin 2013.
Slovaquie	– À la suite de la réaffectation au titre du FSE, deux projets nationaux (pour un montant de 70 millions d'EUR) ont été lancés en novembre 2012. Ils sont axés sur la création d'emplois en faveur des jeunes de moins de 29 ans dans les secteurs privé et de l'activité indépendante dans les régions les plus touchées par le chômage (objectif: 13 000 nouveaux emplois). À ce jour, les résultats de ces projets sont satisfaisants, les micro-entreprises et les PME se montrant les plus intéressées par l'offre d'emplois aux jeunes. À la mi-mai 2013, plus de 6 200 nouveaux emplois avaient été créés (33,1 millions d'EUR engagés).
Lituanie	– En Lituanie, toutes les actions prévues au titre du FSE sont en cours de mise en œuvre. Un projet a été recentré afin de proposer des programmes de formation professionnelle à quelque 6 000 jeunes. Le budget s'élève à quelque 6 millions d'EUR. Lancé en août 2012, ce projet prendra fin en août 2013. 4 851 personnes y auront pris part. – Un projet enseignant aux jeunes les compétences à posséder pour un premier emploi a été élargi au moyen d'une rallonge budgétaire de 6 millions d'EUR, qui bénéficiera à quelque 6 000 jeunes. Lancé en juillet 2011, ce projet prendra fin en novembre 2013. 4 382 jeunes sans emploi ont déjà participé à ce projet. – Le fonds de promotion de l'entrepreneuriat (14,5 millions d'EUR du FSE) fournit actuellement des prêts et des services de formation aux entreprises en phase de démarrage et aux indépendants, et les jeunes figurent parmi les groupes cibles prioritaires de cette mesure. Une nouvelle mesure (3 millions d'EUR) a été approuvée afin d'accroître l'attractivité de ce dispositif de prêt

	aux entreprises en phase de démarrage et aux indépendants. – Une autre mesure relevant du FSE (9,3 millions d'EUR), qui soutient le premier emploi, a été approuvée récemment; elle remplace par des subventions salariales le dispositif existant de réduction des cotisations de sécurité sociale à verser pour le premier emploi. Lancé en août 2012, ce projet prendra fin en septembre 2015. 20 000 personnes devraient y participer. Le nombre de candidatures reçues au 18 avril 2013 s'élève à 4 858. – Une nouvelle mesure, d'un montant de 2,3 millions d'EUR, consacrée à la promotion de l'emploi et de la motivation des jeunes a été approuvée le 17 avril 2013. Deux des projets seront axés sur le bénévolat et sur un soutien personnalisé aux jeunes en situation de vulnérabilité.
Lettonie	– Onze millions d'EUR ont été alloués à plusieurs mesures d'aide aux jeunes sans qualifications professionnelles et cherchant à obtenir de nouvelles qualifications alignées sur celles demandées par le marché du travail. En conséquence de ces mesures, le nombre de jeunes sans emploi bénéficiant d'une aide de l'UE bondira de 24 % à 40 %, tandis que le nombre de personnes en formation professionnelle doublera. – Le projet à cinq ans relatif à l'acquisition de programmes d'éducation professionnelle, d'aptitudes et de compétences de base en appui à l'éducation et à l'évolution de la carrière vise à préparer les professionnels de l'EFP au niveau secondaire afin de promouvoir l'acquisition de compétences et d'aptitudes professionnelles en vue d'exercer une activité professionnelle et l'éducation continue, ainsi que de faciliter l'intégration sur le marché du travail. Il est en cours de mise en œuvre en partenariat avec les écoles d'EFP, qui dispenseront des programmes de cours d'une durée de 12 à 18 mois à au moins 4 000 jeunes de moins de 25 ans souhaitant acquérir des qualifications professionnelles de deuxième et troisième niveaux. À la fin du mois de mai 2013, 1 372 étudiants avaient décroché des qualifications professionnelles de deuxième et troisième niveaux. – En 2013, la mesure «Ateliers des jeunes», cofinancée par le FSE, est en cours de mise en œuvre, l'objectif étant d'aider jusqu'à 500 jeunes âgés de 15 à 24 ans n'ayant bénéficié d'aucun enseignement professionnel au préalable à tester trois professions afin de poser un choix de carrière éclairé.
Portugal	– Une initiative nationale intitulée «Impulso Jovem» proposait une reprogrammation d'envergure des fonds structurels, dont bénéficieront 90 000 jeunes d'ici la fin 2015 au Portugal continental. 143 millions d'EUR de fonds au titre du FSE ont été réaffectés au financement de mesures comprenant l'offre de stages dans des secteurs économiques clés, ainsi que, pour les employeurs, un soutien à l'embauche de jeunes de 18 à 30 ans au moyen d'un

	remboursement de leurs charges sociales. – En février 2013, les critères d'admissibilité et la couverture géographique du programme ont été élargis. À la fin du mois de mai, 9 676 jeunes avaient été couverts par ce programme. Dix millions d'EUR ont été transférés du programme opérationnel du FEDER en faveur de Madère vers le programme opérationnel correspondant du FSE, afin de soutenir les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, telles que des stages et des incitants à l'embauche. À la fin du mois de mai, 1 497 personnes supplémentaires avaient pu en bénéficier.
Espagne	– En Espagne, en 2012, plus de 286 millions d'EUR de fonds relevant du FSE ont été réaffectés à des actions en faveur de la jeunesse. Sur cette somme, 135 millions d'EUR ont été alloués aux services publics de l'emploi afin d'aider les jeunes à trouver du travail. Les actions en faveur des jeunes mises en œuvre à ce jour consistent en des écoles-ateliers et des ateliers sur l'emploi, auxquels ont participé plus ou moins 9 500 jeunes. Il s'agit de programmes associant travail et formation. Par ailleurs, la mesure consistant à alléger les charges sociales des entreprises qui embauchent des jeunes a concerné quelque 142 000 jeunes au total. – En ce qui concerne les 50 millions d'EUR de fonds relevant du FSE réaffectés en 2012 au programme de lutte contre les discriminations, les mesures de lutte contre le chômage des jeunes consistent essentiellement en des activités relatives à des parcours intégrés pour l'emploi adaptés aux besoins particuliers des différents groupes, tels que les jeunes présentant un handicap, les jeunes roms, les jeunes rencontrant des difficultés particulières et les jeunes sans emploi possédant un niveau d'employabilité moyen. – Le 12 mars 2013, le gouvernement espagnol a présenté la stratégie 2013-2016 en faveur de l'esprit d'entreprise et de l'emploi des jeunes. Cette initiative prévoit 100 mesures différentes pour combattre le chômage des jeunes. Les actions s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans en général et, en particulier, à ceux qui sont sans travail. La réalisation des objectifs de la stratégie et la mise en œuvre des nouvelles mesures sont passées par le déblocage de nouvelles ressources, d'un montant de 3,485 milliards d'EUR. Certaines des actions seront partiellement financées sur le FSE au cours des périodes de programmation actuelle et future.
Italie	– Dans le cadre de la première phase du plan d'action pour la cohésion, une somme de 1,4 milliard d'EUR a été allouée à des actions visant à promouvoir l'éducation et l'emploi, notamment un plan en faveur de l'emploi des jeunes en Sicile, pour un montant de 452 millions d'EUR, qui devrait profiter à quelque 50 000 jeunes, de nouvelles activités en matière d'éducation pour 63 500 étudiants dans les régions méridionales ou 13 000 nouvelles possibilités de mobilité. Dans la seconde phase, une enveloppe supplémentaire de

	620 millions d'EUR a été affectée à des actions de soutien en faveur des jeunes, notamment de ceux qui ne font pas d'études, ne travaillent pas et ne suivent pas de formation (ceux qu'on appelle les «NEET» — neither in education, employment or training), y compris pour promouvoir l'esprit d'entreprise et combattre l'abandon scolaire. – Le FSE cofinance également, pour un montant de 118 millions d'EUR, le «programme AMVA» de soutien aux programmes d'apprentissage, ainsi que le «programme FIXO» (promotion de l'orientation et du placement de jeunes élèves), d'une valeur de 36 millions d'EUR.
Grèce	– À la suite de la reprogrammation d'envergure effectuée à la fin de 2012, un plan d'action national en faveur de la jeunesse a été approuvé en janvier 2013, le financement de l'UE atteignant 517 millions d'EUR. Le plan a pour but de promouvoir l'emploi, la formation et l'esprit d'entreprise des jeunes et s'adresse à près de 350 000 jeunes. Une aide complémentaire de 1,2 milliard d'EUR visant à répondre aux besoins de liquidité des PME est en voie d'être débloquée au titre du dernier exercice de reprogrammation. Selon les récentes informations communiquées par les autorités grecques, l'engagement temporaire de jeunes sans emploi (jusqu'à 35 ans) dans des programmes de travail de proximité dans le secteur culturel, de même qu'une aide à l'embauche de jeunes sans emploi en faveur de structures sociales luttant contre la pauvreté et l'exclusion sociale figurent parmi les nouvelles initiatives comprises dans ledit plan d'action en faveur de la jeunesse qui ont déjà démarré (environ 47 millions d'EUR). – En outre, les projets ci-après inclus dans le plan d'action (pour un montant approximatif de 146 millions d'EUR) sont en phase de démarrage: a) «bon d'entrée sur le marché du travail», qui combine une formation avec un stage professionnel de cinq mois en entreprise et s'adresse à 45 000 jeunes sans emploi de moins de 29 ans; b) formation alliant théorie et pratique pour 1 000 jeunes sans emploi de moins de 29 ans également.